

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

du jeudi 21 mai 2026

Adopté lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2026

Présidence : Déborah LOPEZ

Membres : 55

Présents : 42

Excusés : Mmes BAVAUD Marlène, FARKAS MILON Séverine, JEANFAVRE Estelle

MM. COMTE Danilo, GEBARA Alexandre, GEBARA Christophe, GLINNE Pascal,
HESS Markus, LECLERCQ Alain, LEOPIZZI Stéphane, ROUVEYROL Jean,
VALLAT Benoît

Absents : M. JACOT-GUILLARMOD Thibault

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Élection de Jason Perrot en tant qu'huissier
5. Ratification du PV de la séance du 12 février 2026
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
9. Présentation des associations intercommunales et des commissions pour la législature 2026-2031
10. Préavis n°40-2026 : Règlement communal sur la taxe de séjour
11. Préavis n°39-2026 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 1'240'000.- (un million deux-cent quarante mille francs suisses) pour le réaménagement de la route de Montheron intégrant la création d'un trottoir et de bandes cyclables, l'adaptation de l'éclairage, la pose d'un revêtement phonoabsorbant ainsi que la réfection des canalisations d'eaux claires
12. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

La Présidente salue la présence dans le public de Mme Riesen, journaliste pour l'Écho du Gros-de-Vaud, ainsi que du futur Municipal, M. Jean-Louis Genre.

2. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

La Présidente explique qu'il convient de procéder à l'élection d'un huissier ou d'une huissière et non à son assermentation, raison pour laquelle elle propose de modifier le point de l'ordre du jour y relatif en ce sens.

M. E. BRON propose d'inverser les points de l'ordre du jour relatifs aux préavis n°39-2026 et n°40-2026 afin que le rapporteur de la COFIN pour le préavis n°39-2026, M. Ph. MUGGLI, en retard lors de la présente séance, puisse présenter son rapport.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Élection de Jason Perrot en tant qu'huissier

La Présidente remercie tout d'abord chaleureusement M. Pierre Lourenço, huissier actuel, qui a démissionné de son poste au mois de décembre 2025 et qui est présent pour la dernière fois lors de la présente séance après douze ans au service du Conseil communal. Elle rappelle l'importance de sa fonction dans le cadre notamment du déroulement des séances du Conseil (mise en place et rangement de la salle, logistique lors de la séance, mise à disposition des noms, etc.) et des événements organisés par celui-ci, comme les apéritifs. Elle propose ainsi de l'applaudir.

M. Jason Perrot, actuellement collaborateur de conciergerie au sein de l'administration communale, se propose à ce poste.

En l'absence d'autre candidature, la Présidente propose d'élire M. Jason Perrot par acclamation.

Est élu par acclamation M. Jason PERROT en tant qu'huissier.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Ratification du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Mme S. PASCARELLA ROCHAT précise qu'en page 5, troisième paragraphe, le dernier mot du paragraphe devrait être « public » et non « privé ».

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal modifié de la séance du 12 février 2026.

Le procès-verbal modifié de la séance du 12 février 2026 est adopté à une large majorité moins une abstention.

6. Communications du Bureau du Conseil

Visite du patrimoine de la COGEST : le 9 mai 2026, a eu lieu la traditionnelle visite du patrimoine de la COGEST. Cette année, ses membres ont visité le local de Talents Solidaires, la Maison villageoise, le Collège de la Chavanne, l'UAPE et le Motel des Pins. À la fin de la visite, la COGEST a eu la chance de participer à la remise des prix du concours de création des étiquettes du vin communal.

Élections communales 2026 : suite aux deux tours des élections communales, les 55 sièges du Conseil communal et les 7 sièges de la Municipalité ont été pourvus. En revanche, seuls 4 suppléants pour le Conseil communal ont été élus alors qu'il y avait 18 sièges à pourvoir. Cela signifie qu'il conviendra très certainement de procéder à une élection complémentaire au cours de la prochaine législature.

Séance d'installation des autorités du 11 juin 2026 : la Présidente rappelle que la séance d'assermentation et d'installation des autorités par le Préfet pour la législature 2026-2031 aura lieu le 11 juin 2026 à 18h30 dans la salle de la Maison villageoise. Les Conseillères et Conseillers élus ont reçu un courrier de l'administration leur permettant d'annoncer leur présence et de signaler leur intérêt pour les postes du Bureau du Conseil communal ainsi que pour les différentes commissions permanentes et associations intercommunales. Ces commissions et associations seront présentées lors du point 9 de l'ordre du jour.

Souper du Conseil communal du 12 juin 2026 : la Présidente rappelle que le souper du Conseil communal aura lieu le vendredi 12 juin 2026 à 18h45 au siège de l'entreprise Qoqa à Bussigny.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

La Présidente salue l'arrivée de M. C. FOHOUE, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 41.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mme L. CROTTAZ, déléguée auprès de l'EFAJE, indique qu'une assemblée extraordinaire s'est tenue le 12 mars 2026. Trois propositions ont été acceptées à la majorité : lors de tout investissement, une analyse spécifique sera désormais effectuée par une Commission *ad hoc* ; la Commission de gestion sera élue pour l'entier de la législature à venir ; la pertinence de la forme juridique de l'EFAJE, à savoir rester une association de droit privé ou devenir une association intercommunale, devra être réévaluée une fois la Loi sur les Communes révisée.

Différentes interventions ont soulevé que le développement des infrastructures doit rester acceptable financièrement pour les Communes et prévenir les risques en répartissant les décisions dans le temps. Le coût de la création de places d'accueil est pris en charge par l'entier des Communes membres de l'EFAJE indépendamment de la question de savoir dans quelle Commune est située l'installation. De plus, les Communes du Canton s'alarment de la hausse des coûts. En effet, pour certaines Communes, le coût par place de garde a augmenté de 40% en dix ans. Une question a encore été soulevée, soit celle de savoir si l'EFAJE est prête à faire payer les Communes en fonction du nombre d'habitants. Une discussion sera menée avec la FAJE.

Par ailleurs, le 6 mai 2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de l'EFAJE. Lors de cette séance, les comptes 2025 ont été approuvés, avec une hausse effective pour les Communes de 4%. Les nouveaux statuts de la Commission de gestion, qui sera désormais élue pour toute la législature, ont été adoptés. L'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil à Echallens pour 2027 et trois structures pour 2028-2029, dont deux au Mont-sur-Lausanne, a été votée. Un appel à candidatures a été lancé afin de pourvoir les 7 à 9 postes du Conseil d'administration. Enfin, la Conseillère indique que Cugy accueille 151 enfants en accueil de jour préscolaire et parascolaire.

M. L. TRIBOLET, délégué auprès de l'ASICE, indique qu'une séance s'est tenue le 31 mars 2026. Un préavis portait sur une demande d'autorisation de modifier l'assiette du DDP du Collège de la Combe afin de pouvoir céder à la Commune de Cugy la partie qui accueillera l'extension de ce collège. Ce préavis a été accepté à l'unanimité. De plus, le rapport de gestion et les comptes ont été adoptés. Au sujet du rapport de gestion, la période passée, avec l'engagement d'un responsable administratif a permis de corriger des dysfonctionnements structurels et rétablir la priorité sur des dossiers stratégiques clés et renforcer la gouvernance et la cohésion entre le Codir et l'état-major pour une gestion plus efficace à long terme. Au sujet des infrastructures scolaires, la COGEST invite le Codir à lancer les études nécessaires à la révision du système d'indemnisation relatif à l'entretien et au nettoyage des locaux. L'adoption d'une tarification basée sur un coût complet pourrait permettre de réduire la charge de l'ASICE tout en assurant une rémunération équitable aux Communes.

La centrale photovoltaïque du Collège de la Combe couvre plus que les besoins du Collège. La COGEST recommande ainsi au Codir d'envisager une mutualisation avec la Commune de Cugy, notamment en étudiant la possibilité de créer une communauté électrique locale, ce qui permettrait de valoriser les excédents à un tarif plus avantageux que la revente actuelle aux fournisseurs, qui est financièrement très peu intéressante.

Au sujet du transport des élèves, la COGEST souligne que la politique d'enclassement des élèves au plus près de leur domicile permet de réduire sensiblement les coûts. Pour les bibliothèques, la COGEST estime que la dynamique est très positive et encourage le Codir à poursuivre ses efforts dans le domaine de la prestation et notamment dans le domaine de l'organisation d'événements pour les jeunes enfants.

Le centre d'animation parascolaire a changé de nom et d'équipe encadrante, ce qui répond mieux au besoin des usagers selon la COGEST. Une participation de CHF 5.- est demandée aux parents pour les soirées mensuelles, avec une possibilité de trouver une solution en cas de situation de précarité. Ces activités offrent notamment une réponse aux incivilités constatées dans les villages. Il a été procédé à une refonte des devoirs surveillés, ce qui a impliqué la fermeture définitive des sites de Bretigny et Morrens. La maîtrise des frais de personnel est également confirmée.

Au sujet des comptes, ceux-ci ont été établis avec MCH2 pour la première fois et il a été nécessaire d'ajuster certains postes qui n'avaient pas lieu d'exister dans le nouveau plan comptable, notamment un montant de CHF 700'000.- pour le complément d'amortissement pour le Collège de la Combe et qui n'était pas budgété. Au contraire, des amortissements supplémentaires n'ont pas été comptabilisés sur l'exercice. Avec le nouveau plan comptable, deux fonds de réserve ont été dissous, avec l'approbation du Canton.

En définitive, les dépenses se sont élevées à un peu plus de CHF 6 millions et les revenus s'élèvent à plus d'un million. Il en résulte ainsi un excédent de charges avant répartition communale de près de CHF 5 millions, soit CHF 458'000.- inférieurs au budget 2025. La COGEST souligne que le résultat obtenu ne reflète pas la marche usuelle de l'association et ne pourra pas servir de comparaison pour des exercices futurs.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente salue l'arrivée de M. Ph. MUGGLI, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 42, et passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Présentation des associations intercommunales et des commissions pour la législature 2026-2031

La Présidente rappelle que, lors de la séance d'installation des autorités du 11 juin 2026, il sera procédé à l'élection des trois commissions permanentes du Conseil communal, à savoir la COFIN, la COGEST et la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes. Il conviendra également de procéder à l'élection des Conseillères et Conseillers qui représenteront la Commune de Cugy auprès des associations intercommunales, étant précisé que de nombreuses décisions importantes, notamment en termes de finances, y sont prises. Cette présentation a pour but de faire connaître ces différentes commissions et associations afin d'encourager les Conseillers à se porter candidats.

M. E. BRON présente la COFIN et la Commission de recours en matière d'impôts et taxes ; M. B. MISCHÉL, la COGEST.

La Municipalité présente les différentes associations intercommunales.

La Présidente remercie les intervenants et passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Préavis n°40-2026 : Règlement communal sur la taxe de séjour

La Présidente invite M. F. REY, rapporteur de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 40-2026, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. F. REY et invite M. X. FELLRATH à présenter le rapport de la COFIN.

La COFIN soutient ce préavis 40-2026, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. X. FELLRATH et indique qu'en cas de vote sur un règlement, il convient de procéder à la lecture de l'intégralité des articles. Toutefois, si la majorité du Conseil communal le demande, il est possible de renoncer à la lecture de l'intégralité de l'article.

Les Conseillères et Conseillers acceptent à l'unanimité de procéder uniquement à la lecture des numéros d'articles.

Il est renoncé à l'unanimité à la lecture de l'intégralité des articles.

La Présidente rappelle qu'il est possible de présenter des amendements aux statuts à tout moment. Toutefois, la marge de manœuvre est limitée, dans la mesure où tout amendement devra impérativement respecter le cadre légal cantonal et fédéral. De plus, les Conseillères et Conseillers peuvent s'exprimer au sujet des différents articles lorsqu'ils sont cités. Il sera procédé à l'adoption du Règlement article par article une fois l'éventuelle discussion au sujet de l'article y relatif close.

M. L. TRIBOLET, au sujet de l'art. 5, s'interroge sur la teneur de la lettre k et, plus particulièrement, la mention du terme « port ».

M. A. FERNANDEZ répond qu'il s'agit d'un règlement type fourni par l'UCV pour l'ensemble des membres de l'UCV et qui a été validé par de nombreuses Communes. Pour cette raison, il a été décidé de ne pas modifier le modèle afin d'éviter des retouches cosmétiques.

M. B. MISCHEL, au sujet de l'art. 11, se demande quel sera le pourcentage ou le montant des frais de perception et d'administration mentionnés.

M. A. FERNANDEZ répond que la perception de cette taxe est effectuée par l'UCV. Cela étant, les frais de perception sont courants, notamment pour les impôts et les taxes, afin de payer l'administration communale. La Commune ne recevra pas un montant net de CHF 3.-. Le procédé est ainsi le même que lorsque des impôts ou émoluments communaux sont prélevés, sous réserve que le montant est perçu par l'UCV.

L'ensemble des articles du Règlement (art. 1 à 15) sont acceptés, individuellement, à une très large majorité.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme L. CROTTAZ, au sujet de l'art. 3, se demande si les amis ou la famille hébergés gratuitement quelques jours devront payer la taxe de séjour.

M. A. FERNANDEZ précise que l'art. 5 let. I règle cette question en précisant les exonérations à la taxe de séjour. Dans ce cas, aucune taxe de séjour n'est prélevée.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le préavis, la Présidente soumet le préavis 40-2026 au vote.

Le préavis 40-2026 est accepté à une très large majorité moins un refus.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

- 11. Préavis n°39-2026 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 1'240'000.- (un million deux-cent quarante mille francs suisses) pour le réaménagement de la route de Montheron intégrant la création d'un trottoir et de bandes cyclables, l'adaptation de l'éclairage, la pose d'un revêtement phonoabsorbant ainsi que la réfection des canalisations d'eaux claires**

La Présidente invite M. A. MISEREZ, rapporteur de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 39-2026, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. A. MISEREZ et invite M. Ph. MUGGLI à présenter le rapport de la COFIN.

La COFIN soutient ce préavis 39-2026, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. Ph. MUGGLI et ouvre la discussion générale.

M. F. REY relève, au sujet de la sécurisation mise en place, que des bandes cyclables ont été prévues alors que la largeur de la route (6.60 mètres) ne permet pas de circuler en vélo de manière sécurisée dans la mesure où la voie pour les voitures sera de 1.80 mètres seulement. Il se demande si la Municipalité a envisagé la possibilité d'élargir la route à 9 mètres afin de prévoir des vraies voies indépendantes pour chaque moyen de transport.

M. B. MISCHEL se questionne sur l'opportunité d'un tel projet alors qu'une zone 30 est à l'étude dans ce secteur depuis 2020. Par ailleurs, si une zone 30 est prévue, il se demande si le passage pour piétons et ses deux îlots peuvent tout de même être installés. Enfin, il estime qu'un seul mât recto-verso signalant le passage piétons, placé au centre de l'îlot, suffirait.

M. G. MENTO suggère de procéder à la pose d'un revêtement phonoabsorbant réduisant le bruit de 3 dB et non de 1 dB tel que cela est prévu dans le préavis. Il se demande par ailleurs si un comptage du nombre de vélos qui empruntent la route a été effectué.

M. F. ROTH, pour répondre à M. F. REY, indique qu'une variante visant à élargir la route a été étudiée mais pas chiffrée. En effet, cette variante impacterait lourdement les parcelles privées, voire l'exploitation des installations présentes sur le côté nord de la route. Le présent préavis vise à trouver un compromis afin de régler la sécurisation des modes actifs, tout en prenant en compte le contexte existant.

Pour répondre à M. B. MISCHEL, la variante des deux mâts vise à assurer une meilleure visibilité mais des optimisations pourront intervenir au niveau du projet d'exécution. Au sujet d'une éventuelle future zone 30, le passage piétons doit être légalisé aussi bien dans une zone 30 que dans une zone 50. Si le marquage avec les bandes jaunes disparaît, il convient de mettre en place une aide à la traversée, sans priorité pour les piétons. Les îlots prévus dans le projet sont suffisamment larges afin d'offrir un refuge sécuritaire aux piétons et une zone de sécurité pour tourner à gauche pour les cyclistes. Cet aménagement remplit ainsi deux fonctions.

Pour répondre à M. G. MENTO, le revêtement phonoabsorbant est le même que celui posé notamment sur la Route de Lausanne. Il s'agit d'un compromis entre la capacité phonoabsorbante du revêtement et sa durabilité. En effet, le trafic est relativement important sur la route et, en particulier, le trafic poids-lourds est en augmentation, ce qui nécessite d'adapter le revêtement phonoabsorbant. De plus, il n'a pas été procédé à des comptages du nombre de cyclistes. Cela étant, la Municipalité souhaite encourager la mobilité douce. De plus, un fournisseur de vélos est présent dans la zone, de sorte qu'il existe des usagers, même si la Municipalité n'est pas en mesure de fournir un chiffre.

M. Z. STANIMIROVIC se demande si des discussions avec la Ville de Lausanne ont eu lieu en vue de prolonger la bande cyclable au-delà du territoire communal.

Mme F. ROTH répond qu'il y a eu une coordination avec la Ville de Lausanne et le Canton au sujet de la continuité de la bande cyclable. La Municipalité n'a néanmoins pas eu de réponse en l'état.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet le préavis au vote.

Le préavis 39-2026 est accepté par 29 voix pour, cinq voix contre et six abstentions.

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

12. Divers et propositions individuelles

La Présidente commence par remercier une nouvelle fois M. Pierre Lourenço, huissier démissionnaire, pour son implication et son travail au sein du Conseil communal. Le Bureau du Conseil lui remet une carte.

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. Ch. GENDRE souhaiterait avoir l'avis de la Municipalité sur l'atelier participatif qui s'est déroulé au Collège de la Combe, en présence des habitants de la Commune.

M. A. FERNANDEZ explique que la Municipalité doit en effet faire part de son compte-rendu. Il relève néanmoins que la majorité des personnes présentes étaient des personnes déjà impliquées dans le cadre du Conseil communal, à tout le moins des visages connus. Dans les grandes lignes, les participants souhaitent que le village vive et qu'il y ait de l'animation. Cela étant, la Municipalité n'a pas reçu beaucoup de candidatures de personnes souhaitant dans les faits participer activement. La Municipalité reviendra néanmoins ultérieurement au Conseil communal et à l'ensemble de la population avec de plus amples informations.

M. F. VERRIER se demande si la prochaine séance du Conseil communal débutera plus tôt compte tenu du programme très chargé qui s'annonce.

M. M. VACLAVIK revient sur la journée Coup de Balais qui s'est déroulée au printemps. Il a constaté une participation plus élevée que les années précédentes et un nombre moins important de déchets ramassés, ce qui est encourageant et témoigne de nouvelles bonnes habitudes prises. La campagne visant à éviter que les mégots ne soient jetés par terre est également très pertinente. Il salue les efforts de la Municipalité pour maintenir l'ordre et la propreté, ce d'autant plus avec le Règlement sur la taxe de séjour qui a été adopté lors de la présente séance.

M. J. KARLEN fait référence aux communications municipales relatives à la diminution substantielle des heures du personnel de voirie, ce dont il se réjouit. Il relève que, ces dernières années, les heures du personnel de voirie ont diminué ensuite de la délégation de la gestion de l'éclairage public à la Romande énergie et la gestion du réseau d'eau à la Ville de Lausanne. À cet égard, le Conseiller déplore le brevet de fontainier payé peu de temps auparavant. Au sujet du fauchage au bord des routes, celui-ci est effectué en quasi-totalité par un mandataire externe. Le Conseiller se demande ainsi si la Municipalité a étudié comment ces heures de travail seront comblées.

M. Ch. DURUSSEL relève que les heures de déneigement sont moins nombreuses, de sorte qu'il y a moins d'heures supplémentaires à compenser. La fauche du bord des routes est confiée à une entreprise tierce car la Commune n'est pas équipée d'une épareuse. De plus, avec l'utilisation des robots tondeurs, une nette diminution du travail est attendue sur le terrain de football. La Municipalité n'a pas effectué de statistiques du nombre d'heures réalisées par les employés de la voirie. Le Municipal relève néanmoins que les employés communaux sont affectés à beaucoup d'autres tâches, à savoir notamment l'entretien des bancs et poubelles sur les places de pique-nique. De plus, les absences de personnel sont fréquentes, ce qui permet de faire un tournus.

M. J. KARLEN n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité mais remercie M. Ch. DURUSSEL.

M. G. MENTO fait part de son mécontentement relatif à l'élection tacite du Syndic et à l'arrangement trouvé entre deux candidats. Il trouve cette manière de faire très irrespectueuse pour les électeurs qui ont pris la peine d'aller voter au premier tour afin de choisir librement leur Syndic. Le Préfet aurait toutefois confirmé que cette pratique est à

la limite de la légalité. De plus, l'organisation du premier tour de l'élection a engendré des frais importants pour la Commune, qui auraient pu être évités. Il estime ainsi que le choix populaire a été contourné.

La Présidente précise que l'élection du Syndic se fait uniquement en cas de désaccord au sein de la Municipalité. Dans la majorité des Communes vaudoises, il n'y a pas eu d'élection à la syndiculture car un accord a été trouvé au sein des Municipalités. À l'issue du premier tour, la Municipalité s'est mise d'accord sur le choix d'un Syndic, de sorte qu'un second tour n'a pas été nécessaire.

M. G. MENTO précise que le problème est d'avoir décidé à l'avance d'un changement de Syndic en cours de législature.

La Présidente indique qu'il s'agit d'une décision de la Municipalité sur laquelle elle ne peut pas se prononcer.

La Présidente annonce enfin que la séance du Conseil communal du 25 juin 2026 débutera exceptionnellement à 19h00 au lieu de 20h00.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h17.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah LOPEZ

La Secrétaire
Myriam MESSERLI

Cugy, le 24 mai 2026



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 21 mai 2026

1. Administration (Thierry Amy)

C'est avec beaucoup de regret que nous annonçons la démission de Monsieur Pierre Lourenço, qui quittera ses fonctions de concierge au sein de notre administration avec effet au 31 juillet 2026. Depuis le 4 août 2014, il a assumé avec sérieux et engagement son poste, en assumant essentiellement la responsabilité de la Maison villageoise, apportant à son rôle un dévouement sans faille et une gentillesse qui ont été unanimement appréciés par l'ensemble de la Municipalité, de ses collègues et des nombreux usagers de la Maison villageoise. Son sens du service et sa disponibilité ont marqué durablement la vie communale et nous tenons à le remercier d'ores et déjà chaleureusement pour son implication exemplaire tout au long de ces années. Son remplacement sera très vraisemblablement assuré par notre collaborateur de conciergerie Monsieur Jason Perrot, qui travaille déjà depuis longtemps avec Pierre. Celui-ci s'est engagé à assurer une transition efficace avec son successeur.

2. Affaires générales (Thierry Amy)

Au nom de la Municipalité, nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements au Bureau du Conseil communal pour son engagement remarquable et son travail intense durant toute la période des élections communales générales 2026. La qualité de la collaboration entretenue avec la Municipalité et l'administration communale a grandement contribué au bon déroulement du processus électoral, témoignant d'un esprit constructif et d'une réelle volonté de servir l'intérêt public.

Nous profitons également de cette occasion pour rappeler à toutes les personnes concernées la soirée d'installation des nouvelles autorités qui se tiendra le 11 juin 2026 à 18h30 ici même, moment fort qui marquera le début d'une nouvelle législature placée sous le signe de la confiance et du partenariat. Nous nous réjouissons d'avance de poursuivre cette dynamique positive et de travailler ensemble au service de notre commune.

S'agissant de la répartition des dicastères et des représentations communales pour la prochaine législature, le tableau que vous trouverez en annexe à ce document donne toutes les informations utiles.

3. Bâtiments communaux (Christine Rais El Mimouni)

Après l'adjudication à une entreprise locale, la première phase des travaux du Collège de la Chavanne s'est déroulée pendant les vacances de Pâques. La dépose complète du bardage en bois et le tri des planches ont permis à l'entreprise de vérifier la possibilité de réutilisation des matériaux. Environ 70% des planches de Mélèze seront brossées et réutilisées. La commande pour le solde sera prête pour la suite des travaux qui se dérouleront pendant les vacances d'été. Afin de bénéficier des échafaudages en place, il est prévu d'exécuter toutes les réparations et mise aux normes nécessaires en toiture dans le cadre du préavis. Tout sera terminé à la rentrée scolaire.

4. Forêts (dont cours d'eau) (Christine Rais El Mimouni)

Sous la direction de plusieurs instances cantonales, la construction d'une passe à poisson est en cours sur le Talent à l'endroit où l'actuel barrage permet la mise en eau du canal du Moulin. Ces travaux ont nécessité la destruction dudit barrage. Au vu des exigences de la Municipalité, des dispositions sont prises par la Direction des travaux afin que ce canal, témoin historique de l'économie du village, reste en eau à l'avenir. Les promeneurs sont priés de suivre les indications sur site lors du passage à proximité du chantier.



5. Voirie (Christian Durussel)

Equipement de protection individuelle

Le personnel de la voirie et de la déchetterie est équipé depuis le début de l'année avec des équipements de protection individuelles (EPI) aux normes en vigueur avec le logo de la Commune de Cugy. Une directive interne a été établie de manière à définir les devoirs de chacun.

Robots-tondeurs sur le Billard

Dans le but d'automatiser la tonte du terrain de football et des alentours, la voirie a fait l'acquisition de robots-tondeurs. Le choix s'est porté sur le modèle Husqvarna 580Visio. Il s'agit de deux tondeuses équipées de caméras et d'IA ce qui leur permet de s'adapter au terrain et d'éviter les obstacles (ballons oubliés, buts déplacés, hérissons, etc.). Ces robots vont pouvoir tondre en parallèle le terrain de foot et tous les terrains de la zone sportive. Une économie substantielle sera réalisée (diminution des heures du personnel de voirie pour la tonte avec le tracteur, diminution des transports des machines sur le site et plus de frais d'élimination du gazon à la compostière).

6. Assainissement (Christian Durussel)

Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

Retour sur la séance du Conseil Intercommunal de l'ASET du 21 avril 2026. Il a été présenté le préavis du no 1/2026 Etats financiers 2025. Celui-ci a été accepté à l'unanimité des membres présents. Les emprunts se montent à CHF 4'000'000.-, avec quatre tranches d'un million de francs suisses. Ceux-ci ont été contractés à court terme auprès de quatre organismes différents.

Le permis de construire de la station d'épuration a été délivré par le Canton. Passé le délai de recours, les travaux devraient débuter dans le courant de l'été. Le permis de construire pour les travaux de construction des réseaux et des stations de pompage est toujours dans les mains du Canton.

A noter que l'assermentation des membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal par le Préfet se fera le mardi 29 septembre 2026. Jusqu'à cette date les membres de législature 2021-2026 resteront en place.

Le nouveau site internet de l'ASET est maintenant à disposition à l'adresse suivante : <https://www.aset-echallens.ch>.

Station d'épuration de Praz-Faucon

Pour permettre d'améliorer le rendement du traitement des eaux usées, l'entreprise en charge de l'exploitation a remplacé les tapis d'aération du bassin sud. Cette mesure permettra de diminuer d'environ 20% les coûts d'électricité. Un système d'alarme a été implémenté de manière à contrôler le niveau du silo à boues et ainsi éviter son débordement. En cas de déversement, s'ensuivrait une pollution du ruisseau Praz-Faucon et ensuite de la Mère.

Les résultats des analyses montrent que la STEP respecte les exigences de l'OEaux pour la part d'eaux usées traitées, avec aucun dépassement sur les 12 prélèvements effectués en 2025.



7. Gestion des déchets (Christian Durussel)

Visite pédagogique

Comme chaque année, la Commune a organisé en collaboration avec l'EPS de Cugy une visite pédagogique de la déchetterie et de la station d'épuration. Deux classes de 7^{ème} année, environ quarante élèves avec leurs enseignants, se sont déplacées le mercredi 6 mai sous un déluge pour suivre les explications de Madame Martine Clerc et de Monsieur Michel Friedrich. A noter l'intérêt de tous les participants.

Opération coup de balai

Le 21 mars 2026, et sous une météo agréable, s'est tenue l'opération Coup de Balai à Cugy, pour sa 3^{ème} édition. Une quarantaine de participants répartis en trois groupes ont sillonné le village sous la conduite des employés de voirie. Comme lors des années précédentes une grande quantité de mégots de cigarettes a été ramassé. A la fin de la matinée, une collation a été servie et fût fort appréciée. Mes remerciements à tous les participants, aux employés de la voirie et de l'administration. A l'année prochaine.

Opération « StopToDrop »

Depuis le 12 mai, la Commune participe activement à la campagne nationale de lutte contre le littering des mégots de cigarettes, StopToDrop. Cette campagne consiste en un affichage dans les endroits clés tels que les places de jeux, arrêts de bus, zones d'utilités publiques et d'activités sportives. L'objectif est simple : rappeler de manière visible et positive l'importance de ne pas jeter ses mégots au sol.

Journée Tri Day

Le samedi 30 mai prochain aura lieu la journée Tri Day à la déchetterie de Praz-Faucon. Un stand d'information animé par la société GEDREL sera sur place proposant diverses activités. Le personnel de la déchetterie sera mobilisé avec plusieurs volontaires dans le but de sensibiliser, de renseigner et de conseiller les usagers à la bonne pratique du tri des déchets. Vous êtes tous les bienvenus.

8. Sécurité publique (dont PRU) (Alberto Fernandez)

Action pédagogique zone de dépose de l'école de l'Epi d'Or

Depuis fin avril, une société de sécurité privée a été mandatée afin d'aider les usagers des places de dépose au Collège de l'Epi d'Or à utiliser correctement ces emplacements lorsqu'ils déposent leurs enfants ou petits-enfants à l'école. Cette action a pour but d'éviter les arrêts ou stationnements dangereux comme cela a été constaté bien souvent. Ne citons que les exemples d'arrêts sur le passage piéton, à l'emplacement du bus ou même en plein milieu du carrefour, portières grandes ouvertes.

Notre mandataire doit également sensibiliser les usagers de la route au respect du sens unique, dont on constate bien souvent qu'il n'est pas respecté, y compris par certains utilisateurs du parking de l'école ainsi que des habitants du quartier qui n'hésitent pas à enfreindre les règles de circulation en quittant le parking souterrain privé. Les heures d'intervention sont calquées sur les horaires scolaires ainsi que le vendredi soir au terme du cours d'arts martiaux dont il a été constaté que les parents semblaient faire peu cas des règles de circulation. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des actions de prévention sur le terrain par notre ASP, votre serviteur et d'autres collègues municipaux.



Une communication a été transmise aux parents mi-avril par le biais d'une note insérée dans les agendas des élèves, afin de leur rappeler les règles de circulation et de les informer que des contrôles seraient mis en place. La société de sécurité n'a pas de mission, ni de compétences, de police pour d'autres aspects sécuritaires.

Tensions sociales dans le quartier de l'Epi d'Or

Toujours dans le même quartier, ces dernières semaines, des tensions se sont accentuées entre des habitants vivant à proximité de l'école, des usagers de la cour d'école et certains parents desdits usagers. La Municipalité agit avec tous les moyens dont elle dispose afin d'apaiser la situation et va prochainement tenir une table ronde avec les intéressés, enfants et adolescents, parents desdits enfants, voisins, la gendarmerie, la travailleuse sociale de proximité (TSP), l'Observatoire de la cohabitation (OCC) et la Municipalité.

Les doléances rapportées à votre serviteur sont de nature contradictoire ; certains reprochant à d'autres de faire trop de bruit, certains se sentant harcelés ou estimant que leurs enfants le sont par les appels jugés intempestifs à la gendarmerie de certains autres ou encore par la prise de photos ou de films à leur insu. Des jeunes se plaignant de ne pas pouvoir jouer à l'extérieur sans être "grondés". Des deux-roues motorisés causent également certains tracasseries à travers les rues de Cugy et seront également conviés à la table ronde. La Municipalité dans son ensemble et votre serviteur plus particulièrement, épaulés par l'OCC, s'investissent afin de ramener le calme et la cohésion parmi nos concitoyens concernés.

Label Employeur de l'ECA pour la Commune de Cugy

Le 5 mai dernier, la Commune de Cugy a eu l'honneur de recevoir le label « Employeur partenaire – Sapeurs-pompiers » décerné par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Ce label distingue les employeurs qui soutiennent concrètement l'engagement citoyen de leurs collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires, notamment en leur permettant de se libérer de leurs obligations professionnelles lors d'interventions. Le sens civique de ces employeurs participe à pérenniser l'organisation de la défense contre les incendies et de secours qui s'appuie sur 98% d'intervenants volontaires et ne pourrait fonctionner sans eux.

La Municipalité de Cugy est fière de contribuer à cet effort collectif et tient à saluer l'implication de ses trois collaborateurs engagés : Madame Laura Zeller, Madame Martine Clerc et Monsieur Romain Galicchio.

9. Manifestations publiques (Alberto Fernandez)

Le 3 juin prochain aura lieu ici même un afterwork « Rencontre Municipalité-Entreprises de Cugy », déjà organisé avec succès à deux reprises ces dernières années. Ce moment permet à la Municipalité dans un cadre plus détendu de rencontrer les forces vives économiques de notre commune et d'échanger avec elles. Les sociétés locales ont également été conviées à y participer puisqu'elles aussi, sont des acteurs importants de la vie de notre commune, nous espérons que cette invitation rencontrera du succès,

L'été sera chaud puisque la Commune de Cugy organisera, une fois de plus seule, les festivités du 1^{er} août sur le site du Billard. Nous vous attendons nombreuses et nombreux !



Le lendemain, le 2 août, le Tour de France Féminin Cycliste va traverser notre commune. Des perturbations et restrictions de circulation seront mises en place de 12h00 à 16h00 environ. Durant cette plage horaire, aucun accès à la Route Cantonale ne sera autorisé depuis les chemins ou rues perpendiculaire tant au Nord qu'au Sud de la RC depuis l'entrée de Cugy côté le Mont-sur-Lausanne et jusqu'au giratoire Avia. Le stationnement le long de la RC sera également totalement interdit. Une communication détaillée suivra en temps utile à tous les riverains concernés et à la population en général.

Finalement, fin août, les vendredi 21 et samedi 22 août, notre village sera à la fête ! Notre administration se plie en quatre afin d'organiser un bel événement qui réunira toutes les générations de Cugy. Au menu de ces riches journées : stands des commerçants et artisans, stands des sociétés locales, musique d'ambiance, bal et DJ, démonstrations par des sociétés locales, accueil des nouveaux habitants et citoyens, cinéma open air avec projection d'un film grand public et manège ! La fête s'annonce belle mais son organisation est un défi pour votre serviteur et l'administration communale.

Nous espérons sincèrement que tel le phénix, l'USL, quelle que soit sa forme ou sa dénomination future, puisse renaître de ses cendres ; cela semble d'ailleurs être en bonne voie. Sinon c'est peut-être cette belle fête qui telle Pompei demeurera à jamais figée sous les cendres et risque ne plus être organisée à l'avenir. Un grand merci également à ce Conseil d'avoir, dans le cadre du budget 2026, donné les moyens à la Municipalité d'organiser cette fête. C'est aussi grâce à vous et à nos impôts que tout cela pourra être réalisé. Un petit effort est encore demandé à ce Conseil, celui d'aller allumer un cierge au Centre œcuménique (ou ailleurs) afin que la météo soit de la partie mais aussi de venir nombreux lors de ces deux jours de festivités !

Concernant l'intervention de Madame Wokusch « Renoncer aux feux d'artifice du 1er août » lors de la séance du Conseil communal du 12 février 2026, revenant sur la question de la renonciation aux feux d'artifice à l'occasion de la Fête nationale, la Municipalité constate que le Conseil communal a déjà refusé la prise en considération du postulat de Madame Wokusch sur ce même sujet en date du 13 février 2025. Dans ce contexte, la Municipalité souhaite indiquer à Madame Wokusch qu'elle rejoint la position du Conseil communal. Les arguments de Madame Wokusch concernant les impacts financiers et environnementaux ont été pris en compte par la Municipalité, mais celle-ci estime que ces impacts sont non seulement limités, mais surtout acceptables au vu de l'importance culturelle et sociale de cette tradition. Elle entend dès lors maintenir le feu d'artifice à l'occasion du 1er août, celui-ci constituant un moment apprécié de la grande majorité, fédérateur et convivial pour la population et organisé à titre exceptionnel, une seule fois par an.

10. Affaires sociales et préscolaire – Cultes (Olivier Crottaz)

Plan Canicule

A l'approche de l'été, les autorités cantonales et communales reconduisent le plan canicule, lequel est destiné à prévenir les conséquences de la chaleur sur la santé. Dans ce cadre, une vigilance accrue s'impose auprès des personnes vulnérables, en particulier celles âgées de plus de 75 ans, qui ne bénéficient d'aucun soutien de proches et qui ne sont pas connues des centres médico-sociaux (CMS).

Comme chaque année, la Commune de Cugy fait parvenir un questionnaire pour identifier les aînés qui auraient besoin d'un soutien en cas d'activation du plan. Sur notre territoire, les aînés sont globalement bien entourés et nécessitent peu d'encadrement de notre part. Nous avons tout au plus une demi-douzaine de personnes auprès desquelles nous devons assurer un soutien.



Les visites, dévolues ces dernières années à la protection civile, sont désormais à la charge de notre commune à la suite d'une réorganisation du dispositif cantonal. Ainsi la Municipalité a délégué cette tâche à deux membres du personnel de l'administration communale qui sont respectivement cadre de milice au sein de la protection civile et pompier volontaire. Nous remercions par avance ces deux collaborateurs pour leur futur travail au service de la population senior cugiarane.

11. Energie et développement durable (Olivier Crottaz)

Enquête sur la gestion des biodéchets

La Municipalité mène actuellement une réflexion sur l'amélioration de la valorisation des biodéchets sur son territoire. S'il est possible de déposer les végétaux crus à la déchetterie, il en va autrement concernant les aliments cuits, qui - pour l'heure - ne sont pas valorisés et doivent être éliminés dans la filière classique des sacs taxés. Ces biodéchets représentent 35% du contenu des sacs taxés ; soit environ 60 kg par habitant et par an. Pour notre commune, cela représente approximativement 170 tonnes de déchets organiques par année qui pourraient être valorisés.

Les habitants présents lors de l'inauguration du Pumptrack ont été questionnés au travers d'une démarche participative et un questionnaire/flyer va être envoyé fin mai à la population. Cette enquête a pour but de connaître la position des cugiéranes au sujet des biodéchets et d'aider la Municipalité dans sa réflexion.



COMMUNE DE CUGY / VD

Municipalité de Cugy VD – Législature 2026-2031

(valable dès le 01.07.2026)

NOM	DICASTERES	REPRESENTATION COMMUNALE		
		Comité de Direction (Exécutif)	Délégué commission	Commission municipale
Thierry Amy Syndic <u>Suppléante</u> : Vice-syndique	Administration publique Affaires générales Communication Urbanisme Développement régional et économique	Lausanne Région (<i>Présidence</i>) SDNL ARGdV (<i>Membre du Comité</i>) TL SA	UCV (<i>Conseil des 50 & Groupe Bourgs et Villages</i>) ARGdV (<i>Président Commission Territoire et mobilité</i>)	COMUR
Frédérique Roth Vice-syndique <u>Suppléants</u> : O. Crottaz T. Amy (RH)	Formation Sport et loisirs Mobilité et transports publics Ressources humaines	ASICE (<i>Présidence</i>) CSM SA (<i>Vice-présidence</i>)	Lausanne Région (<i>Commissions Transports et mobilité & Activités sportives</i>)	CEDD
Philippe Flückiger Municipal <u>Suppléant</u> : T. Amy	Finances et impôts Informatique et télécommunications		SDIS ASICE AET (suppléant)	
Christine Rais El Mimouni Municipale <u>Suppléant</u> : J.-L. Genre	Bâtiments communaux Police des constructions Forêts (Cours d'eau, Parcs et promenades)	ACOC Triage Mèbre-Talent (<i>Présidence</i>)	AET Suivi du PNP	COMUR COMSAL Reflets de Cugy



COMMUNE DE CUGY / VD

NOM	DICASTERES	REPRESENTATION COMMUNALE		
		Comité de Direction (Exécutif)	Délégué commission	Commission municipale
Alberto Fernandez Municipal <u>Suppléant</u> : Ph. Flückiger	Cohabitation & Sécurité publique Naturalisations Sociétés locales & Société d'animation et de développement économique de Cugy Police – PRU – PCI	SDIS	ASET ARGdV (<i>Commission Economie</i>) ORPC Lausanne Région (<i>Commission Economie</i>)	COPS COMNAT OCC
Olivier Crottaz Municipal <u>Suppléant</u> : A. Fernandez	Gestion des déchets Energie et Durabilité Affaires sociales (TSP – Centre socio-culturel) Préscolaire Cultes	SAF ACOC <i>APROMAD</i> <i>Gedrel SA</i>	EFAJE ASICE <i>Tridel SA</i> Lausanne Région (<i>Commission Jeunesse et seniors</i>)	CEDD OCC
Jean-Louis Genre Municipal <u>Suppléante</u> : Ch. Rais El Mimouni	Routes Voirie Assainissement Services industriels Culture et tourisme	AET ASET	ARGdV (<i>Commission culture et animation</i>)	

Italique = à confirmer